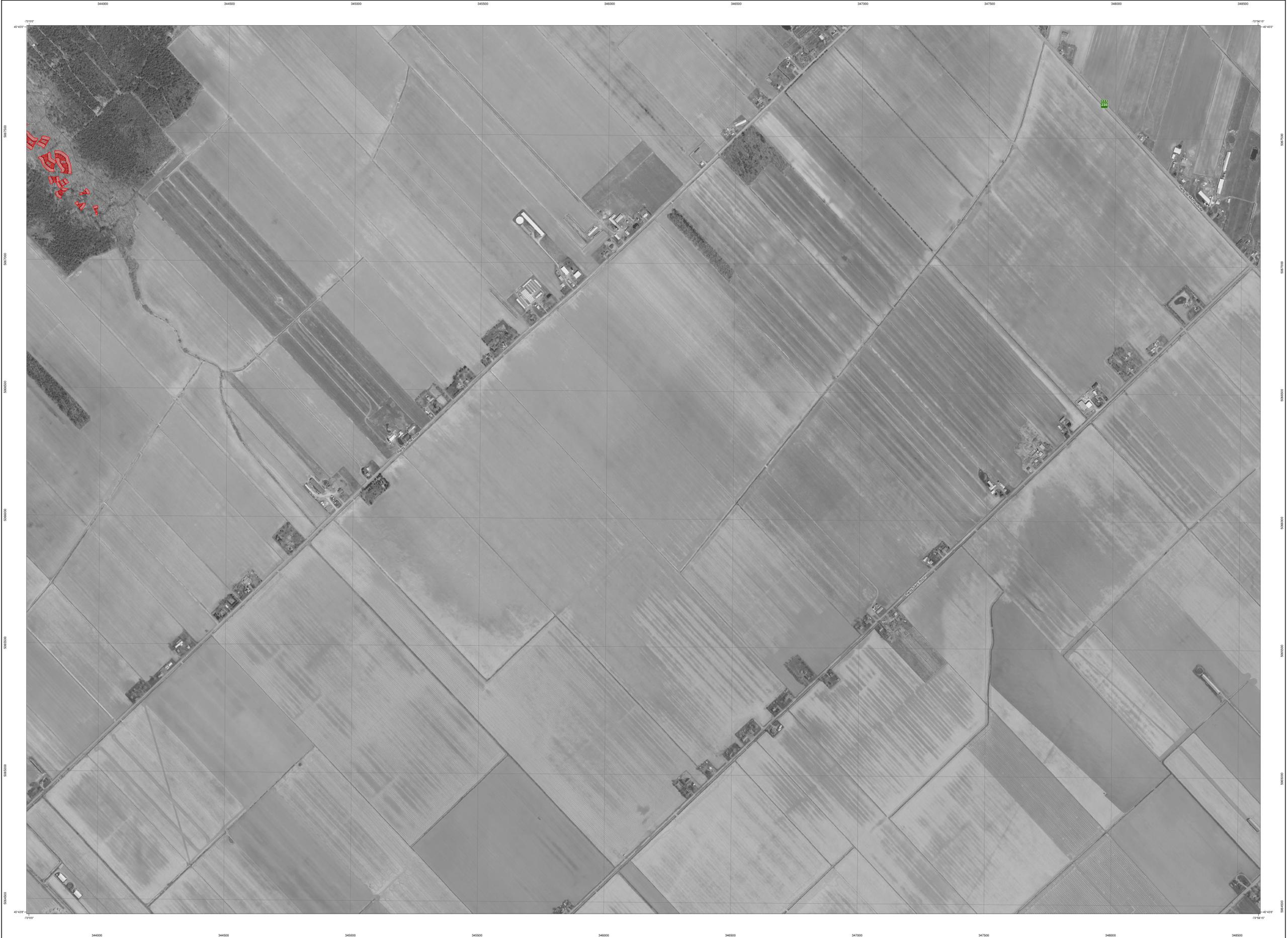
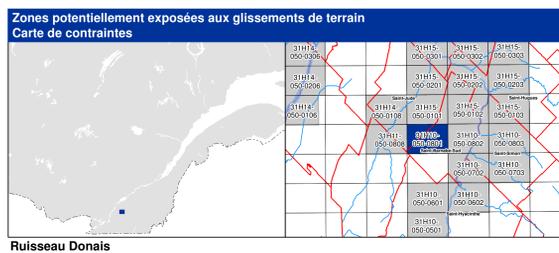


# Ruisseau Donais

31H10-050-0801



31H10-050-0801



Ruisseau Donais

## Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone composée de sols hétérogènes (il ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique		Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Sommet de talus
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue		Base de talus
	Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet		Limite du relevé lidar aéroporté

## Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

## Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prioritaires par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

## Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercaator transverse modifiée (MTM), zone de 3 <sup>e</sup> Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres, Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999



## Sources

Données	Organisme	Date / Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	8 au 30 mai 2011
Orthophotographies numériques	Gouvernement du Québec	Avril-mai 2014

## Réalisation

Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
 Direction générale du laboratoire des chaussées  
 Direction de la géotechnique et de la géologie  
 Version 1.0 (avril 2017)

© Gouvernement du Québec  
 Déposé légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2017

Municipalité de  
Saint-Jude

Règlement de zonage numéro 434-25-2018  
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain  
**Annexe C** 6/6

Date : avril 2018 - Mod. 434-25-2018